



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service environnement
Bureau biodiversité et territoires**

**Arrêté préfectoral n° 2021-DDT-SE- 425 du 28 octobre 2021
portant modification de l'arrêté n° 2019 – DDT – SE – 423 du 20 décembre 2019
portant nomination pour cinq ans des lieutenants de louveterie
dans le département de l'Essonne**

**Le Préfet de l'Essonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de l'environnement, notamment les articles L. 427-1, L. 427-7 et R. 427-1 et R. 427-4 ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON en qualité de préfet de l'Essonne ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie modifié par l'arrêté ministériel du 12 juillet 2019 ;
- VU** l'arrêté n° 2019-DDT-SE-423 du 20 décembre 2019 portant nomination pour cinq ans des lieutenants de louveterie dans le département de l'Essonne ;
- VU** l'arrêté n°2021-DDT-SE-294 du 19 juillet 2021 portant modification de l'arrêté n° 2019-DDT-SE-423 du 20 décembre 2019 portant nomination pour cinq ans des lieutenants de louveterie dans le département de l'Essonne ;
- VU** la décision préfectorale n°2021-DDT-SE-0002 en date du 28 octobre 2021;

SUR proposition du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Les articles 1 à 10 de l'arrêté n° 2019-DDT-SE-423 du 20 décembre 2019 portant nomination pour cinq ans des lieutenants de louveterie dans le département de l'Essonne sont supprimés et remplacés par les articles 1 à 10 suivants :

« **ARTICLE 1^{er}** - Est créée la première circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne comme indiqué sur la carte annexée au présent arrêté.

« ARTICLE 2 - Monsieur Fabrice SIROU, demeurant à RICHARVILLE (91410), 33 rue de Villevert, est nommé lieutenant de louveterie dans la première circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne.

« Ses suppléants sont Messieurs Étienne DROT, Jean-François LAVOITTE, Julien LEMAIRE et Madame Sophie THEIN ci-dessous désignés.

« ARTICLE 3 - Est créée la deuxième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne comme indiqué sur la carte annexée au présent arrêté.

« ARTICLE 4 - Monsieur Jean-François LAVOITTE, demeurant à Itteville (91760), 44 avenue du Château, est nommé lieutenant de louveterie dans la deuxième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne.

« Ses suppléants sont Messieurs Étienne DROT, Fabrice SIROU, Julien LEMAIRE et Madame Sophie THEIN ci-dessus et ci-dessous désignés.

« ARTICLE 5 - Est créée la troisième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne comme indiqué sur la carte annexée au présent arrêté.

« ARTICLE 6 - Monsieur Étienne DROT, demeurant à SACLAS (91690) 16 rue Julien Bidochon, est nommé lieutenant de louveterie dans la troisième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne.

« Ses suppléants sont Messieurs Fabrice SIROU, Jean-François LAVOITTE, Julien LEMAIRE et Madame Sophie THEIN ci-dessus et ci-dessous désignés.

« ARTICLE 7 - Est créée la quatrième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne comme indiqué sur la carte annexée au présent arrêté.

« ARTICLE 8 - Madame Sophie THEIN, demeurant au 32 avenue des Bas Chaumiers à Viry-Châtillon (91170), est nommée lieutenant de louveterie dans la quatrième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne.

« Ses suppléants sont Messieurs Fabrice SIROU, Étienne DROT, Jean-François LAVOITTE et Julien LEMAIRE ci-dessus et ci-dessous désignés.

« ARTICLE 9 - Est créée la cinquième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne comme indiqué sur la carte annexée au présent arrêté.

« ARTICLE 10 - Monsieur Jean-François LAVOITTE, demeurant 44 avenue du Château à Itteville (91760) et Monsieur Julien LEMAIRE, demeurant 358 route de la charpenterie à Sermaise (91530) sont nommés lieutenants de louveterie dans la cinquième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne.

« Leurs suppléants sont Messieurs Fabrice SIROU, Étienne DROT et Madame Sophie THEIN ci-dessus désignés. »

ARTICLE 2 - L'arrêté n°2021-DDT-SE-294 du 19 juillet 2021 portant modification de l'arrêté n° 2019-DDT-SE-423 du 20 décembre 2019 portant nomination pour cinq ans des lieutenants de louveterie dans le département de l'Essonne est abrogé.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, le sous-préfet de Palaiseau, le sous-préfet d'Étampes, le directeur départemental des territoires et les lieutenants de louveterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mme THEIN, à MM. SIROU, DROT, LAVOITTE et LEMAIRE et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet



Eric JALON